

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13014
9 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 9 JANVIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'INDONESIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le texte d'une déclaration du
Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, M. Mochtar
Kusumaatmadja, faite en sa qualité de Président du Comité permanent de l'ANASE,
au nom des cinq ministres des affaires étrangères de l'ANASE, à propos de
l'escalade du conflit entre le Viet Nam et le Kampuchea.

En rendant public ce communiqué, le Ministre indonésien des affaires
étrangères a en outre fait observer qu'il est publié préalablement à la réunion
des ministres des affaires étrangères de l'ANASE qui, devant se tenir à Bangkok
les 12 et 13 janvier 1979, examinera plus avant cette question.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce
communiqué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Purbo S. SUWONDO

Annexe

Communiqué publié à Djarkata le 9 janvier 1979 par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, en sa qualité de Président du Comité permanent de l'ANASE, au nom des cinq ministres des affaires étrangères de l'ANASE, à propos de l'escalade du conflit entre le Viet Nam et Le Kampuchea

Les ministres des affaires étrangères de l'ANASE m'autorisent à faire la déclaration suivante :

1. Les pays membres de l'ANASE déplorent profondément l'escalade et l'élargissement en cours du conflit armé entre deux Etats indochinois. Ils expriment leur grande inquiétude devant les conséquences de cette situation nouvelle et son incidence sur la paix, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est.
2. Les pays membres de l'ANASE réaffirment que la paix et la stabilité sont essentielles pour le développement national des différents pays de la région de l'Asie du Sud-Est.
3. Conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration de Bandoung et ayant présents à l'esprit les engagements solennels souscrits par les pays de l'Asie du Sud-Est, ils demandent à tous les pays de la région de respecter strictement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le régime politique des autres pays de la région, de s'abstenir de recourir à la force ou de menacer d'y recourir dans leurs relations bilatérales, de s'ingérer dans les affaires intérieures de ces pays, de mener à leur encontre, directement ou indirectement, des activités subversives, et de régler tous les différends survenant entre pays par des moyens pacifiques grâce à des négociations, dans un esprit d'égalité, de compréhension mutuelle et de respect.
4. Les pays membres de l'ANASE sont convaincus que, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement de l'Asie du Sud-Est, les pays intéressés doivent respecter plus strictement ces principes et engagements.
5. Les pays de l'ANASE accueillent favorablement et appuient la convocation du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de débattre du conflit entre le Viet Nam et le Kampuchea et ils demandent instamment au Conseil de prendre les mesures appropriées indispensables pour restaurer la sécurité et la stabilité en Indochine. A cet égard, ils estiment qu'une visite dans la région du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou de son Représentant spécial serait utile.